

La clause sociale

Une implication sociale sur notre territoire

- Un engagement en faveur de l'emploi
- Une solution de recrutement adaptée
- Une opportunité de trouver et de former de nouveaux collaborateurs
- Un réseau de partenaires mobilisés pour faciliter l'intégration au sein de votre entreprise
- Une action concourant à la responsabilité sociétale de votre entreprise



VILLE DE
LORIENT

**Votre
facilitatrice**



Adeline Pilven

02 97 02 22 89
apilven@lorient.bzh



Ville de Lorient - Studio graphique - DIRCOM - Service de presse - Janvier 2023

Un levier pour l'emploi

Un outil au service des maîtres d'ouvrage

Une opportunité pour les entreprises

Vous souhaitez décrocher un marché avec une clause sociale

En application du code de la commande publique, la ville a décidé d'insérer des clauses sociales, pour la promotion de l'emploi, dans certains de ses marchés, de travaux, de services et de fournitures.

Une partie des heures de travail générées par le marché est réservée à une action d'insertion, afin de favoriser le recrutement des personnes éloignées de l'emploi :

- jeunes peu ou pas qualifiés,
- demandeurs d'emploi de longue durée,
- travailleurs handicapés.

La facilitatrice vous accompagne

- **Informe** sur les modalités du dispositif.
- **Répond** à vos questions.
- **Propose** les solutions les plus adaptées aux besoins de l'entreprise.
- **Définit** avec vous les profils de poste.
- **Recherche** et présente des candidats.
- **Anticipe** des actions de formation.
- **Garantit** l'accompagnement des salariés pendant et après le contrat.
- **Évalue** l'action d'insertion.

En lien avec le réseau local pour l'emploi.

Plusieurs possibilités

- **L'embauche directe**
CDI, contrats en alternance, CDD
- **La mise à disposition de personnels**
 - Contrat en alternance avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les métiers du bâtiment travaux publics ou multisectoriel (GEIQ BTP ou Multi-secteurs).
 - Entreprise de travail temporaire d'insertion.
 - Association intermédiaire.
- **Le recours à la sous ou co-traitance**
 - Entreprise d'insertion.

D'autres modalités peuvent également être étudiées.

